

1. Généralités

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous s'appliquent pour l'ensemble des produits vendus par Alutoll et sont valables pour les relations entre Alutoll et ses clients. Elles définissent les droits et obligations des parties.

Alutoll s'autorise le droit de modifier à tout instant le contenu et la forme de ces conditions générales de vente.

Vendeur

Alutoll SA

Chemin du Pont-de-Ville 5A CH-1205

Chêne-Bougeries, Suisse TVA :

CHE-108.370.702

2. Commandes

Les commandes doivent être effectuées par écrit. Alutoll confirme la réception de la commande par écrit; cette confirmation de commande vaut conclusion du contrat entre Alutoll et l'acheteur. Dans les cas exceptionnels où Alutoll ne confirme pas la commande, le contrat est formé entre Alutoll et l'acheteur au moment de la réception de la commande. En passant des commandes, le client accepte les conditions de vente, de livraison et de paiements de Alutoll.

3. Prix

Les prix applicables sont ceux de la liste des prix de Alutoll en vigueur au moment de la commande. Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), plus TVA. Alutoll a le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des prix et les prix y figurant. Toutefois, les produits seront facturés au client sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande. En cas de petites commandes d'une valeur inférieure à CHF 50.- Alutoll se réserve le droit de facturer un supplément d'un montant de CHF 15.-

4. Conditions de paiement

Les conditions de paiement suivantes s'appliquent à l'acheteur : 30 jours net à compter de la date de la facture. En cas de non-respect du délai de paiement, un intérêt moratoire de 5 % est dû à partir du 31ème jour suivant la date de la facture, sans mise en demeure préalable. Pour les retards de paiements, Alutoll se réserve le droit de ne livrer des nouvelles commandes, que contre paiement anticipé. Le client n'est pas autorisé à décompter des propres créances des factures dues à Alutoll.

Pour les commandes de gros volumes, Alutoll se réserve le droit d'appliquer les procédés de paiement suivants :

Pour une commande > 5'000 CHF, 30% d'acompte au moment de la commande, et le solde dans les 30 jours suivant la date de la facture. Pour une commande > 15'000 CHF, 30% d'acompte au moment de la commande, 30% à la livraison et le solde dans les 30 jours suivant la date de la facture.

5. Livraisons

Toute commande est livrée à l'adresse de livraison indiquée par le client. Alutoll s'efforce de respecter, dans la mesure du possible, les délais de livraison convenus lors de la confirmation de commande. Le respect de ces délais ne peut toutefois pas être garanti. L'impossibilité de respecter un délai convenu ne confère à l'acheteur aucun droit, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis de Alutoll. Les retards ne donnent pas à l'acheteur le droit de refuser la marchandise, ni à indemnisation des frais résultant du retard. En cas de retard, l'acheteur peut, après avoir fixé un délai supplémentaire raisonnable par écrit, se retirer de la vente.

6. Transfert des profits et des risques

Les profits et risques sont transférés à l'acheteur lors de la livraison de la marchandise sur le lieu de destination. En cas de retard de la livraison à la suite d'une requête de l'acheteur ou pour d'autres raisons dont Alutoll ne saurait être tenu responsable, les risques sont transférés à l'acheteur au moment initialement prévu de la livraison.

A partir de ce moment, la livraison est entreposée aux risques et périls de l'acheteur. Lors du transport de la marchandise par le destinataire, l'assurance de la marchandise contre les dommages ou la perte sont la responsabilité de l'acheteur.

7. Réclamations / Garantie

C'est au client que revient le soin de vérifier la quantité et le bon état de la marchandise à la livraison et de notifier à Alutoll, par écrit, tout défaut de fabrication dans les dix jours suivant la réception de la livraison.

En cas de défauts non identifiables par une simple vérification d'usage et qui ne sont constatés que plus tard, la réclamation doit être envoyée par écrit, dans un délai de dix jours suivant le jour de leur constatation. En l'absence de réclamation dans les limites du délai, les produits Alutoll seront considérés comme acceptés et tous les recours en garantie seront alors exclus.

Les objets défectueux doivent être tenus à disposition dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment du constat du prétendu défaut. Les coûts des dépenses de réparations effectués seul ou confiés à des tiers, ne sont pas pris en charge par Alutoll et la garantie expire. La reprise de marchandise ne peut faire l'objet que d'un remboursement après l'accord de Alutoll. Les frais de transport sont à la charge du client.

La durée de garantie est de deux ans à partir de la date de la facture. Sont exclues de toute garantie les défauts résultant d'un stockage, d'un montage ou d'une utilisation des produits par le client dans des conditions anormales, non conformes aux règles de l'art ou à nos recommandations s'il en existe. La garantie ne couvre pas les réparations ou remplacements qui résulteraient de l'usure normale des matériels ou d'une utilisation anormale des produits. La garantie ne s'applique pas lorsque, sans notre accord, il est effectué sur le matériel des modifications ou des remplacements de pièces d'origine. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant les cas de garanties ou réclamations ne dispensent pas le client de devoir payer les factures en totalité et dans les délais à Alutoll. Les produits dont les dimensions (dimensions minimales et maximales pour les installations et surface maximale des tentures en mètres carrés) sont situées hors des domaines présentés dans les documents de vente de Alutoll, ne sont pas couverts par la garantie. Le client accepte de renoncer tacitement à la garantie en omettant d'intervenir par écrit dans les 24 heures suivant l'envoi de la confirmation de commande. Cela est également valable si l'exclusion de garantie n'a pas été mentionnée dans la confirmation de commande.

8. Limitation de la responsabilité

Sans limiter la portée des présentes conditions générales de vente, aucune demande, quelle qu'elle soit, visant des produits livrés, la non livraison de produits ou autre ne peut dépasser le montant du prix d'achat des produits qui ont donné lieu à une demande de dommages et intérêts. En aucun cas Alutoll SA ne pourra être tenue pour responsable de dommages indirects, fortuits ou consécutifs de quelque nature que ce soit.

9. Protection des données

Sous réserve des dispositions contraires des présentes conditions générales, Alutoll reconnaît la confidentialité des informations que l'acheteur lui communique lors de la commande et s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

10. Droit applicable/ Juridiction compétente

La relation juridique entre Alutoll et l'acheteur est régie par le droit suisse. Le for exclusif en cas de litige est Genève. Les parties conviennent que le tribunal du siège social de Alutoll SA, à Chêne-Bougeries sera seul compétent pour entendre de tout litige éventuel. Alutoll est toutefois en droit d'intenter une action contre l'acheteur devant le tribunal du siège social de ce dernier.